

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 mai 2010

n° 8

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Plan départemental de prévention de la délinquance de la Vienne

Mesdames, Messieurs

Le plan départemental de prévention de la délinquance de la Vienne a été présenté le 5 février 2010 lors du Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance. Il se décline pour une durée de 3 ans.

Il doit permettre, tout en tenant compte des orientations nationales fixées dans le cadre du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012, de décliner des objectifs retenus par l'Etat et mettre en oeuvre un plan d'actions départemental et local (cf annexe).

Le plan départemental révèle, au regard des critères d'objectifs de la délinquance que la ville de Châtellerault est prioritaire, d'où la nécessité de décliner des objectifs opérationnels localement.

* * * * *

VU l'article n°1 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, codifié à l'article L 2215-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2006-52 du 17 janvier 2006 instituant un comité interministériel de prévention de la délinquance,

VU le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département,

VU la circulaire NORINT K07 30026N du 31 mai 2007 relative au plan départemental de la prévention de la délinquance,

CONSIDÉRANT les objectifs stratégiques et opérationnels du plan départemental de prévention de la délinquance de la Vienne,

CONSIDERANT la nécessité de décliner ce plan au niveau local,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 mai 2010

n° 8

page 2/2

Le Conseil municipal, ayant délibéré autorise le Maire, ou son représentant, à signer le plan départemental de prévention de la délinquance, pour une durée de 3 ans ainsi que toute pièces relatives à ce dossier

Pour : **28**

Contre : **3**

(MM. Gratteau, Monaury, Mme Barrault)

Abstention : **0**

Certifiée exécutoire

Par le maire de la ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 7 juin 2010

Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

Le directeur général adjoint des services

Philippe Turbault